

Intitulé de la formation : HABILITATION ÉLECTRIQUE AVEC OU SANS PRATIQUE

Objectifs :

Permettre au personnel d'exécuter en toute sécurité des opérations d'ordre non électrique dans des locaux ou emplacements réservés aux électriciens et/ou à proximité de pièces nues sous tension.

Prérequis :

Personnel non électricien qui opère dans des zones où existent des pièces nues sous tension en basse et/ou haute tension. Aucun prérequis sauf aptitude médicale (certificat médecine du travail)

Public concerné :

Personnel non électricien

Méthode pédagogique :

- 🍷 Exposé et discussions étayés de textes illustrés par des diapositives et des films
- 🍷 Remise à chaque stagiaire d'un document écrit
- 🍷 Mises en situations
- 🍷 Contrôle des connaissances

Animateurs de formation :

Les intervenants sont tous référencés dans notre organisme et sont recrutés pour leur :

- Compétence pédagogique
- Expérience d'enseignement aux adultes
- Expertise technique des thèmes enseignés
- Connaissance du monde de l'entreprise privée et publique

Evaluation et validation du stage :

Contrôle des connaissances acquises tout au long de la formation, évaluation de l'action de formation, attestation de stage VALORIALE Formation.

Durée de la formation :

Formation avec pratique : 5 heures.

Particularité de la formation :

Un titre d'habilitation sera délivré au candidat ayant participé à la formation et satisfait à l'évaluation continue. Attention les recyclages doivent être effectués pour que le titre reste valable. En cas de changement de l'entreprise, la formation est toujours valable si les mêmes types de travaux sont effectués mais un nouveau titre d'habilitation doit être délivré par l'autorité.

Attention : l'habilitation électrique est une reconnaissance du travail en sécurité sur les installations de l'entreprise et non une évaluation des compétences professionnelles - Données sous réserve de la publication des textes définitifs (code du travail et norme UTE C 18-510)

Programme :

Théorie

- ☞ Notions *élémentaires d'électricité* :
- ☞ Notions importantes telles que tension, puissance, intensité.
- ☞ Evaluation des risques, effets physiopathologiques du courant électrique.
- ☞ Classement des installations.
- ☞ Intervention et travaux non électriques en BT.
- ☞ Travaux non électriques en BT.

Comment travailler en sécurité :

- ☞ Distance de sécurité.
- ☞ Autorisation de travaux.
- ☞ Lecture de la signalisation.
- ☞ Principe et exemple de verrouillage.
- ☞ Matériel de sécurité électrique.

- ☞ Outils portatifs.
- ☞ Outillages non spécifiques.
- ☞ Incendie dans les installations électriques.



Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident :

- ☞ Notions de premiers secours, incendie sur un ouvrage électrique.

Pratique

- ☞ Visite technique du site et limites d'intervention avec un électricien disposant de toutes les habilitations.
- ☞ Revue des dangers inhérents à ces différents équipements.

Références / recommandations

Norme UTE 18510 C :

L'employeur doit s'assurer que ses salariés possèdent une formation suffisante leur permettant de connaître et de mettre en application les prescriptions de sécurité. Le titre d'habilitation est délivré par l'employeur à l'issue des formations théorique et pratique.

Recyclages et formations complémentaires

Recyclage tous les 3 ans (préconisation INRS et CRAM)